

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1^{er} janvier 2012, cochez cette case et retournez le questionnaire sans le remplir.

Informations sur les rémunérations et les charges en 2012

Ne pas porter les centimes, indiquez 0 en cas de non-versement

1	Rémunération brute annuelle totale (avantages en nature inclus).....		€
<i>dont</i>	1.1 Heures supplémentaires et/ou complémentaires (loi TEPA).....		€
	1.2 Total des primes et compléments de salaire (13 ^e mois, primes d'ancienneté, de rendement, de pénibilité, de vacances, de fin d'année, avantages en nature, etc.).....		€
<i>dont</i>	1.2.1 Primes d'ancienneté.....		€
	1.2.2 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, en équipes alternantes, de nuit, astreintes, pénibilité, risque.....)		€
	1.2.3 Primes liées aux performances individuelles.....		€
	1.2.4 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier.....		€
2	Autres éléments de rémunération non inclus dans la rémunération brute (indemnités de licenciement, de mise à la retraite, indemnités journalières de sécurité sociale versées si subrogation.....)		€
3	Sommes attribuées au titre de l' intéressement (versées en 2013 au titre de l'exercice 2012).....		€
4	Sommes attribuées au titre de la participation (répartition de la réserve spéciale versée en 2013 au titre de l'exercice 2012).....		€
5	Abondement de l'employeur au PEE, PERCO, PEI, PEG versé en 2012.....		€
6	Cotisations patronales totales (après exonérations).....		€
<i>dont</i>	6.1 Cotisations non-obligatoires pour la retraite supplémentaire et/ou la prévoyance complémentaire (frais de santé, mutuelle).....		€

Informations sur le temps travaillé en 2012

→ Les questions 7 à 10 ne concernent pas les salariés soumis au régime du forfait en jours.

7	Total des heures rémunérées en 2012 (rubrique des DADS).....		heures
<i>dont</i>	7.1 Heures supplémentaires ou complémentaires (loi TEPA)		heures

→ Les questions suivantes se rapportent à la plus longue période d'emploi sans changement

8	Durée du travail prévue dans le contrat de travail, l'accord collectif ou les statuts pour la période d'emploi effectuée en 2012 (durée hors congés payés, jours de RTT, jours fériés, ponts et repos hebdomadaires).....		heures / an
9	Durée hebdomadaire pratiquée habituellement (en cas de cycle ou de modulation, renseignez la durée moyenne).....		, heures / semaine
10	Nombre de jours travaillés habituellement par semaine.....		, jours travaillés/ semaine
11	Durée du forfait en jours (uniquement si le salarié est au forfait en jours).....		jours / an
12	Si le salarié a exercé son activité à temps partiel , indiquez le taux de temps partiel		%

→ Les questions suivantes se rapportent à l'ensemble de l'année 2012

13	Jours de congés et de RTT effectivement pris par le salarié en 2012.....		, jours ouvrés
<i>dont</i>	13.1 Jours de RTT		, jours ouvrés
14	Jours versés sur un compte épargne-temps (CET)		, jours ouvrés
15	Jours fériés chômés et ponts accordés (non récupérés).....		, jours ouvrés
16	Congés maladie , accident / maladie professionnelle.....		, unité * :
17	Autres absences (congés maternité / paternité, raisons familiales / personnelles, grèves, débrayage, repos compensateur.....)		, unité * :

* unité : JE : jours ouvrés, JC : jours calendaires, HH : heures